



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 05 juin 2023 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Jean Marie Kabera, Gaëtan Gagné, Louis-Marie D'Anjou, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Odile Roy.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

Mme la Mairesse s'adresse au Conseiller Louis-Marie d'Anjou qui est dans la salle à savoir pourquoi il ne vient pas prendre son siège de conseiller. Il lui répond, comme il lui a mentionné plus tôt, qu'il donnait sa démission. Cette annonce sera entérinée aux affaires nouvelles.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Réunion extraordinaire le 12 juin à 20h00 pour le dépôt du rapport du vérificateur
- 8- Contribution financière à titre de compensation – MELCCFP
- 9- Appui pour le dépôt du projet de relocalisation de l'Écocentre d'Amqui
- 10- Demande d'appuis aux propriétaires de lots boisés, suite aux intempéries de déc. 2023
- 11- Demande d'appui dénonçant l'insécurité routière relatif aux; piétons, cyclistes, écoliers.
- 12- Autorisation de signature – entente intermunicipale - Amqui
- 13- Octroi – vidange des bassins
- 14- PIIA de Anne-Marie Lagacé
- 15- Dérogation mineure de Josée Morissette
- 16- Dérogation mineure de Michel Bouchard
- 17- Dérogation mineure de Vincent Landry
- 18- Dérogation mineure de Marie Paul Harel
- 19- Régularisation de la rue Garon – Notaire
- 20- Nomination d'un conseiller sur le CA de Faucus
- 21- Demande de climatisation en haut de l'aréna
- 22- Réfection du terrain de tennis
- 23- Journée des finissantes et finissants
- 24- Dons
- 25- Affaires nouvelles
 - 25.1- Premier décompte - Rue Saint-Jean-Baptiste
 - 25.2- Démission du conseiller du district 6; Louis-Marie D'Anjou
- 26- Correspondances
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

2023-06-150

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Quatre citoyens assistent à la séance, M. Louis Marie D'Anjou questionne le conseil sur la décision du point 9 à prendre sur l'écosite de la Ville D'Amqui. Il n'est pas d'accord avec cette décision.

2023-06-151

4- Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le procès-verbal 1er mai 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2023-05-152

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 139 275.07\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau résume son rapport du mois et le conseiller Léo Lepage-St-Amand fait celui des loisirs;

6.2 Dossiers des élus

- Léo Lepage-St-Amand : pas de réunion
- Jean Marie Kabera: pour le conseil d'établissement de la Polyvalente, se questionne sur l'avenir de l'école, seulement 60 élèves;
- Réjean Gagné : CDC; pas de réunion et il va présenter les dossiers du CCU plus tard dans la présente réunion;
- Denis Viel : pour L'OMH, la directrice va être invitée à venir rencontrer le conseil le 28 juin; pour Faucus; la nouvelle exposition est montée et prête pour l'inauguration le vendredi 9 juin;

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : Ouverture de la VéloRoute le Bazar fût un succès; les employés vont venir travailler dans notre parc cette semaine;
À la MRC le PV de mai est à venir.

2023-06-153

7- Réunion extraordinaire le 12 juin à 20h00 pour le dépôt du rapport du vérificateur

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, qu'une réunion extraordinaire soit annoncée, pour le dépôt du rapport du vérificateur de la ville aura lieu le 12 juin à 20h00.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 8- Contribution financière à titre de compensation – MELCCFP
Considérant que le RCAMHH, le Règlement modifiant principalement le Règlement sur la Compensation pour l'Atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires est entré en vigueur le 31 décembre 2021.

Considérant que selon l'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q -2 ci-après « la LQE »), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

2023-06-154

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de cette contribution financière au montant de 52 339,18 \$, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9- Appui pour le dépôt du projet de relocalisation de l'Écocentre d'Amqui
Attendu que la Ville de Causapscal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de la MRC de la Matapédia désirent présenter un projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence :

2023-06-155

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné;

1. Que le conseil de la ville de Causapscal s'engage à participer au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui et à assumer une partie des coûts;
2. Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
3. Que le conseil nomme la MRC de la Matapédia organisme responsable du projet.
4. Que le Conseil autorise le directeur général et la Mairesse à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10- Demande d'appuis aux propriétaires de lots boisés, suite aux intempéries de déc. 2023
Considérant les événements climatiques du 23 décembre 2022 et du 1er mai 2023, qui ont eu comme effet de causer des chutes d'arbres et bris de toutes sortes sur les propriétés boisées;

Considérant le nombre de propriétés affectées par ces événements;

Considérant les pertes monétaires que vont subir les propriétaires de ces lots;

Considérant que ces propriétaires désirent, autant que possible, diminuer leurs pertes, en débutant le plus tôt possible la cueillette des arbres;

Considérant que les propriétaires doivent respecter la réglementation de la municipalité qui régit l'abatage d'arbres, qui impose des quotas d'abattage et de cueillette;

Considérant que tous ces propriétaires ont besoin de l'intervention d'ingénieur forestier, pour faire l'évaluation des dégâts sur leur propriété, pour répondre à la demande d'autorisation pour la coupe des arbres, aussi ils ont besoin d'entrepreneurs avec de la machinerie forestière pour faire la collecte des arbres renversés;

Considérant que ces événements auront un impact certain sur l'évaluation foncière des lots, et que cela imposera une demande supplémentaire pour les évaluations à venir;

Considérant que la situation et le manque de ressources rend pratiquement impossible pour les propriétaires en cause, de respecter les règlements et de mitiger leur dommage occasionné par les intempéries vécus;

Considérant que le conseil de la Ville de Causapsal désire soutenir les propriétaires de lots de la municipalité qui ont subits des pertes lors des événements climatiques nommés;

En conséquence :

2023-06-156

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand de :

1- Permettre aux propriétaires de lot qui ont subi des dommages de pouvoir effectuer le travail nécessaire pour minimiser leurs pertes;

2- Permettre que les autorisations d'abattage d'arbres exigé à l'article 5.10 du règlement des « Permis et certificat nu. 73-2002 » de la municipalité en vigueur, soit suspendu pour permettre que les propriétaires puissent effectuer le travail sans craindre de subir des infractions du service d'inspection de la municipalité;

Que la présente ne doit pas être interprété comme une permission de faire des coupes totales, mais plutôt comme une opportunité de mitiger les pertes encourues.

Que la présente ne constitue pas l'abdication du règlement de la municipalité, mais un délai permettant aux propriétaires de faire effectivement évaluer leur lot, lorsque les ingénieurs forestiers deviendront plus disponibles, pour pouvoir respecter l'obligation réglementaire.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Demande d'appui dénonçant l'insécurité routière relatif aux; piétons, cyclistes, écoliers.

Demande annulée

12- Autorisation de signature – entente intermunicipale – Amqui

ATTENDU QUE la Ville de Causapsal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Causapsal et d'Amqui désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource humaine pour pallier un surplus de travail au niveau de l'inspection municipale, dans le cadre de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE:

2023-06-158

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné que :

1. Le conseil de la Ville de Causapsal s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale énoncé et à assumer une partie des coûts;

2. Le conseil de la ville de Causapsal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

3. Le Conseil de la Ville de Causapsal nomme la Ville d'Amqui organisme responsable du projet.

4. Le conseil autorise le directeur général et la Mairesse à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Octroi – vidange des bassins
Décision remise à une séance ultérieure

2023-06-160 14- PIIA de Anne-Marie Lagacé
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel : d'accepter la demande, #DPREL230080 du propriétaire Anne-Marie Lagacé. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant le changement des vitrines en façade. Grandes fenêtres centrales et deux coulissantes de chaque côté en PVC, même dimension et même positionnement. Refaire la toiture de la véranda avec une légère pente et en bardeaux d'asphalte.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-161 15- Dérogation mineure de Josée Morissette
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean Marie Kabera, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPREL230052, du propriétaire, Mme Josée Morissette, situé au 116 2e Rg. Causapscal, de:

- 1 Permettre qu'un bâtiment accessoire de type garage, soit implanté en façade d'un bâtiment principal, soit à l'intérieur des lignes prolongeant les murs latéraux du bâtiment vers la ligne avant;
- 2 Permettre d'excéder deux bâtiments accessoires isolés implantés sur le même terrain que le bâtiment principal

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-162 16- Dérogation mineure de Michel Bouchard
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'accepter la dérogation mineure numéro # DPDRL230069 du propriétaire M. Michel Bouchard, du 69, Rue Blanchard Causapscal, de ;

- 1 - Permettre qu'un bâtiment accessoire isolé empiète dans la marge de recul latérale, qui est de 1,20 m;
- 2 - Permettre que l'avant-toit de la remise soit à moins de 0.60 m de la limite latérale du terrain.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-163 17- Dérogation mineure de Vincent Landry
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean Marie Kabera, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230112 du propriétaire M. Vincent Landry, du 107, rue St-Jacques Sud, Causapscal, de ;
1 - Permettre qu'un bâtiment accessoire isolé excède 80 m², sans toutefois excéder 80% de la superficie de la résidence et 10% de la superficie du terrain;

2 - Permettre que la hauteur du bâtiment excède 5.50 m, sans toutefois excéder celle de la résidence.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 18- Dérogation mineure de Marie Paul Harel
2023-06-164 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230068 du propriétaire Mme Marie Paule Harel, du 62 rue Garon, Causapscal, de ;
1 - Permettre qu'un bâtiment principal empiète dans la marge avant;
2 - Permettre qu'un bâtiment accessoire isolé excède 80 m², sans toutefois excéder 80% de la superficie de la résidence et 10% de la superficie du terrain.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 19- Régularisation de la rue Garon – Notaire
2023-06-165 **Attendu** la régularisation devant être opérée entre la Ville de Causapscal, Francis LEMIEUX, Marielle DUFOR et Mélanie BÉRUBÉ concernant la rue Garon ;
En conséquence :
Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :
Que la Ville de Causapscal aliène les lots 6 534 718, 6 534 720 et 6 534 725 du cadastre du Québec en faveur de Francis LEMIEUX et Marielle DUFOR;
Que la Ville aliène le lot 6 534 716 du cadastre du Québec en faveur de Francis LEMIEUX et Mélanie BÉRUBÉ ;
Que la ville acquière les lots 6 534 715 et 6 534 723 du cadastre du Québec de Francis LEMIEUX et Marielle DUFOR.
D'autoriser la Mairesse, Madame Odile ROY et le directeur général, Monsieur Laval Robichaud à signer pour et au nom de la Ville de Causapscal tous les actes nécessaires à la réalisation des présentes résolutions.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 20- Nomination d'un conseiller sur le CA de Faucus
2023-06-166 Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand de nommer le conseiller Gaëtan Gagné au conseil de Faucus:

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 21- Demande de climatisation en haut de l'aréna

2023-06-167

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser la dépense de 14 7000\$ avant taxes, pour l'installation d'un air conditionné dans la salle de Gym de l'aréna.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-168

22- Réfection du terrain de tennis

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la soumission Bourassa sport technologie inc., du 12 mai 2023, pour la réparation et le revêtement de la surface du terrain de tennis, pour la somme de \$ 22,900.00 + taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-169

23- Journée des finissantes et finissants

Considérant que Le Réseau québécois pour la réussite éducative lance l'invitation à poser des gestes simples, mais qui marqueront visuellement et publiquement leur appui, leur soutien et leur fierté à l'égard des finissants/finissantes. (Jeunes et adultes qui obtiennent un diplôme ou une qualification et ceux qui terminent un cycle d'étude)
Considérant que COSMOSS Matapédia vous invite à vous joindre à cette grande célébration collective, à laquelle tous les Québécoises et Québécois sont conviés afin d'insuffler une vague de félicitations et de reconnaissance envers les finissants, de tous les niveaux.

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la participation de la Ville de Causapsal à cette initiative.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-170

24- Dons

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :

- 250\$ pour le tournoi de Golf du Club Lion
- 400\$ pour le souper-bénéfice du club des 50 ans et plus de Causapsal

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-171

25- Affaires nouvelles

25.1 Premier décompte - Rue Saint-Jean-Baptiste

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement du premier décompte du projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 324 472.20 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.2 Démission du conseiller du district 6; Louis-Marie D'Anjou

Entendu que le Conseiller du district 6, M. Louis-Marie D'Anjou refuse de remettre par écrit sa démission;

Entendu que la volonté de M. D'Anjou est de remettre sa démission de façon verbale lors de la séance du 5 juin 2023, devant public;

2023-06-172

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter la démission du conseiller Louis-Marie D'Anjou, effective au début de la présente séance du conseil de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.3 Demande de subvention à L'URLS

2023-06-173

Monsieur le conseiller Jean Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la coordonnatrice des loisirs, Jessie Pilote, à déposer une demande de subvention à l'URLS pour de l'achat de matériel sportif, pour un montant de 6650\$ donné par l'URLS, et 2150\$ serait à déboursé par la Ville. Cette subvention servira à l'achat de nouvel équipement pour le parc de la pointe, tel qu'un abri de balle démontable pour le terrain de baseball, de l'équipement pour un nouveau sport comme le pickleball ainsi que d'autres équipements qui sont à renouveler.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Conseiller du district 6 est vacant, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26 Correspondance

La correspondance est lue.

27 Période de questions

Le citoyen Pierre Boudreau questionne pour le projet des serres nordique pour lequel une annonce est toujours en attente.

Le citoyen Louis-Marie D'Anjou demande pourquoi le lavage des maisons et des entrées de propriété ne peut être fait après le mois de mai. Il demande aussi quand le projet de récupération de l'eau de pluie de l'aréna sera réalisé.

Le citoyen M. Denis Potvin demande si la Ville va prendre en charge l'escalier qui traverse le ruisseau derrière sa propriété.

28 Levée de la séance

2023-06-174

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Mairesse

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier